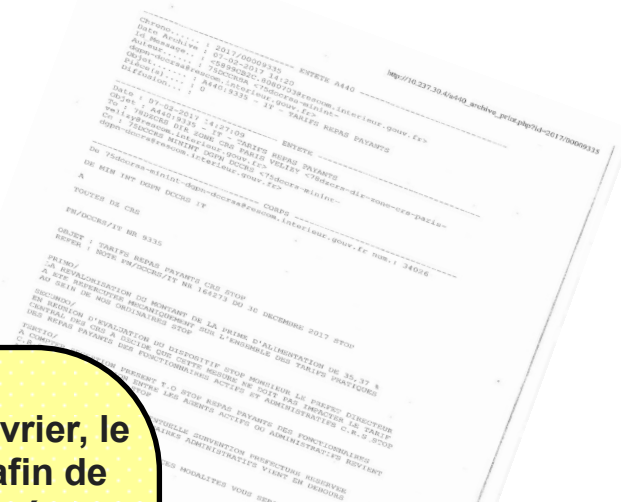


Repas CRS Adjoints Techniques



La première étape est franchie avec succès !

DE MIN INT DGNP DCCRS IT
 A
 TOUTES DZ CRS
 TEXTE PN DC CRS IT N°
 DU 8 FEVRIER 2017 STOP
 OBJET : ENTREE EN VIGUEUR NOUVEAU TARIFS REPAS PAYANTS CRS STOP
 REFERENCE : TO PN/DCCRS/IT N°9335 DU 7 FEVRIER 2017 STOP
 PRIMO : EN ADDITIF TO REFERENCE STOP VOUS CONFIRME QUE LE NOUVEAU TARIF
 DES REPAS PAYANTS CRS NE PEUT ENTRER EN APPLICATION QU'AU 16 FEVRIER 2017
 STOP MODIFICATIONS WIN MESS NE POUVANT INTERVENIR QUE LE 1ER ET LE 16
 DE CHAQUE MOIS STOP
 SECUNDO : VOUS PRECISE QUE CE TARIF DE 3,10 EUROS PROPRE AUX MEMBRES DES
 CRS CONCERNE EGALEMENT ET EVIDEMMENT PERSONNELS TECHNIQUES NON
 AFFECTES SYNERGIE MESS FOYER OU DESIRANT SE SUSTENTER HORS SERVICE
 STOP ET FIN
 REDACTEUR ET SIGNATAIRE :
 FRANK



Comme annoncé dans notre tract du 8 février, le SNAPATSI est intervenu auprès de la DCCRS afin de dénoncer la surfacturation des repas consommés en CRS pour les personnels techniques employés hors mess/foyers.

Suite à notre intervention, la DCCRS a diffusé un télégramme additif précisant que les personnels techniques sont également concernés par le tarif minoré de 3.10€/repas.

De plus, le SNAPATSI confirme que les adjoints techniques bénéficient également de la subvention préfecture réservée aux bas salaires et que celle-ci peut venir à débours du montant de 3.10€ facturé.

Pensez à vous faire inscrire sur la liste des personnels bénéficiaires de la PIM transmise par votre unité à la préfecture de votre département !

Le SNAPATSI poursuit son action afin que les repas en CRS soient gratuits pour tous, quels que soient la spécialité et le service employeur !

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
 75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
 Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Alliance SNAPATSI,

Pour 2017, faites le choix de votre Syndicat !